# RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

**JEU KNEIPP**

**Article 1 - Société organisatrice**
Pierre Cattier SAS immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 408583698, représenté par Alexis FORT, ayant son siège social au 31, avenue de la Sibelle - 75014 Paris organise tous les jours, du 4 janvier 2016 au 31 mai 2016, un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat, avec tirage au sort, s'intitulant « JEU KNEIPP ». Ce jeu s'organise autour de différentes session de jeu, à savoir :

- 1er session : 4 janvier 2016 au31 janvier 2016 inclus
- 2éme session : du 1er février 2016 au 29 février 2016 inclus
- 3éme session : du 1er mars 2016 au 31 mars 2016 inclus
- 4éme session : du 1er avril 2016 au 1er mai 2016 inclus
- 5éme session : du 2 mai 2016 au 31 mai 2016 inclus

**Article 2 - Qui peut participer ?**
Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de plus de dix-huit (18) ans, pénalement responsable, et résidant en France métropolitaine (Corse inclus).
Les membres de la direction et du personnel de Pierre Cattier SAS et de ses distributeurs, de même que leurs familles ne peuvent participer. D'une façon générale est exclue de ce droit de participation toute personne participant de façon directe ou indirecte à la mise en œuvre de ce jeu.
La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application par Pierre Cattier SAS qui statue en dernier ressort sur tout cas litigieux et toute difficulté d'interprétation. Toute instruction supplémentaire fournie par Pierre Cattier SAS et placée sur le site Web http://www.kneipp.fr/ sera considérée comme faisant partie intégrante du règlement.
L'Organisateur se réserve le droit de faire les vérifications nécessaires et d'invalider les participations incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

**Article 3 – Accès**

Ce jeu est accessible par le réseau Internet à l'adresse suivante sur le site Kneipp France. Le remboursement forfaitaire (0.68 € TTC) des frais de connexion pour l'inscription s'effectue sous forme de virement sur simple demande écrite à Pierre Cattier SAS, 31, avenue de la Sibelle - 75014 Paris, en joignant un RIB/RIP. Les frais de timbre liés à la demande sont également remboursés au tarif lent en vigueur. Un seul remboursement par foyer ou par situation analogique (même nom, même adresse, même RIB/RIP). Toute demande insuffisamment affranchie ne sera pas acceptée. Aucune demande de remboursement ne sera honorée passé un délai de sept (7) jours à compter de la date de clôture du jeu. Toute demande de remboursement parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

**Article 4 - Durée**
La participation est à renouveler lors de chaque session de jeu.
Aucune réclamation ne peut être formulée à l'encontre de l'Organisateur par un Participant n'ayant pu se connecter suite à un problème technique temporaire sur les pages Web du tirage au sort.
L'Organisateur se réserve le droit, en cas de nécessité, de modifier, proroger ou annuler ce délai sans préavis, sans que sa responsabilité ne soit engagée dans ce fait.

**Article 5 - Comment participer ?**
Pour participer, il suffit :
- de se rendre sur le site de Kneipp France http://www.kneipp.fr/
- de remplir le formulaire de participation et de cliquer sur le bouton « je participe »

**Article 6 – Le gain**
Un tirage au sort parmi les participants désignera vingt (20) gagnants pour chaque session l'opération. Chaque gagnant gagnera un (1) seul lot par mois
Toute réponse incomplète ou effectuée en dehors de la période du jeu visée à l'article 4 sera considérée comme nulle. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète, tirée au sort sera considérée comme nulle et entrainera la désignation d'un autre gagnant par un nouveau tirage au sort.

- Janvier : 20 lots au choix :
    - 1 duo fille composé d'1 Shampooing-Douche Framboise jolie princesse 200 ml et d'1 Bain Moussant Framboise Jolie Princesse 40 ml – valeur du lot : 6,80€
    - 1 duo garçon composé d'1 Shampooing & Douche Fruit du dragon 200ml et d'1 Sels de Bain Méli-Mélo (Bain Force Magique) 40g – valeur du lot : 6,80€
- Février : 20 lots d'1 Set de 7 Galets Effervescents pour le Bain 7x80g - valeur du lot : 12,40€
- Mars : 20 lots d'1 Mousse de douche Morning Kiss – valeur du lot : 7,25€
- Avril : 20 lots d'1 Huile pour le corps minceur 100 ml – valeur du lot : 10,95€
- Mai : 20 lots composés d'1 Crème de Douche - Lait de coco / Huile de monoï Edition Limitée 200 ml & d'1 Crème de Douche - Lait d'abricot / Huile de marula Edition Limitée 200 ml – valeur du lot : 13,40€

Les frais de port sont à la charge de Pierre Cattier SAS.
Le gagnant sera personnellement informé par email au plus tard sept (7) jours après le tirage au sort de son gain.
Sans réponse écrite à l'adresse 31, avenue de la Sibelle - 75014 Paris ou par email a l'adresse stephane@mediaventilo.com, de la part du gagnant dans un délai de 72 heures suivant la confirmation de son gain, Pierre Cattier SAS se réserve le droit de remettre le lot à un autre gagnant après avoir procédé à un nouveau tirage au sort. Aucun message ne sera adressé aux perdants.
L'Organisateur se réserve le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigeaient ou, plus généralement, pour quelque raison que ce soit, de modifier le gain, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Pierre Cattier SAS se réserve la possibilité de remplacer le lot par un gain d'une valeur au moins équivalente en cas d'indisponibilité ou pour quelque raison que ce soit.
Le gain ne pourra pas être échangé ou remboursé. Aucune compensation en liquide ou en crédit ne sera octroyée. Le gain ne pourra pas être cédé à un tiers.

**Article 7 - Responsabilité**
Les Participants s'interdisent de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'opération et du présent règlement.
L'Organisateur se réserve le droit d'écarter toute personne ne respectant pas totalement le présent règlement.
L'Organisateur se réserve également le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'opération. Toutes opérations de fraude étant interdites. L'organisateur n'ayant pas besoin de prouver la ou les fraudes.

L’Organisateur pourra décider d'annuler l’opération s'il apparait que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l’opération ou de la détermination du gagnant.
L’Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations du gagnant potentiel.
L’Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente opération sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Si pour quelque raison que ce soit, cette opération ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d’un cas de force majeure, d’un virus informatique, d’un bug, d’une intervention, intrusion non autorisée sur le système informatique, d’une fraude, ou d’une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l’Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l’équité, la bonne tenue de l’opération, l’Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d’annuler, de modifier ou suspendre l’opération ou encore d’y mettre fin sans délai, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait. L’Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout Participant qui altère le fonctionnement de l’opération ou du site web précité ou encore qui viole les règles officielles de l’opération
Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l’Organisateur et/ou de ses partenaires techniques ont force probantes quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif à l’opération organisée par l’Organisateur.
La responsabilité de l’Organisateur est strictement limitée à la remise du gain effectivement et valablement gagné.
Il est expressément rappelé que l'Internet n'est pas un réseau sécurisé. L’Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système du terminal des Participants et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants au réseau via le site web précité.
Plus particulièrement, l’Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.
L’Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d’éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d’intrusion ou fraude ayant entrainé des défaillances dans l’administration, la sécurité, l’équité, l’intégrité ou la gestion de l’opération. L’Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait. L’Organisateur décline toutes responsabilités pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir durant les évènements auxquels les Participants de l’opération pourraient participer. La connexion de toute personne au site web précité et la participation des joueurs au jeu se fait sous leur entière responsabilité.

**Article 8 - Données à caractère personnel**

Le gagnant autorise, à titre gratuit, l’utilisation et la diffusion de son nom et adresse sur le site web de l'Organisateur ainsi qu’à l’occasion de toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, pour une durée d’un an.
Sous réserve du consentement explicite des participants, l'Organisateur se réserve le droit de communiquer les informations concernant les Participants à ses partenaires commerciaux qui sont susceptibles d'envoyer directement des propositions commerciales aux Participants.
En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants inscrits au jeu disposent des droits d'opposition, d'accès, de rectification

et de suppression des données les concernant. Pour les exercer, les Participants contacteront le service client à l'adresse 31, avenue de la Sibelle - 75014 Paris France de l'Organisateur visé à l'article 1 du règlement.
Les Participants sont informés que les données les concernant enregistrées dans le cadre du jeu sont nécessaires à la prise en compte de leur participation et à l'attribution du lot.

**Article 9 – Dépôt du règlement**
Le présent règlement est déposé en l'Étude de Maitre David ORIOT, Huissier de Justice associé au sein de la SCP ORIOT-COULEAU, 11 Place de l'Hôtel de Ville, 03200 VICHY.
En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'Huissier de justice et la version du règlement accessible sur Internet, c'est la version déposée chez l'Huissier de justice qui prévaudra dans tous les cas de figure. Toutes questions d'application ou d'interprétation de celui-ci ou toutes questions imprévues qui viendraient à se poser seront traitées souverainement par l'Organisateur.

**Article 10 – Loi applicable**
Le présent règlement est soumis au droit français.
Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de l'exécution du présent règlement. En cas de désaccord définitif sur l'interprétation ou l'exécution des présentes et de leurs suites, seuls les Tribunaux français seront compétents.